

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2014

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

9 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze et le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LUCOTTE, Maire.

Présents : M. Vincent LUCOTTE, Mme Chantal GAUTHRAY M. Alain GEROME, Mme Marie-Claude DURAND, M. Laurent MURAT, Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, MM. Gaston RAVAUT, Philippe JACQUELIN, Mme Agnès MARCHETTO, MM. Pierre HENNINGER, Pascal MINGUET, Jérôme FOL, Mmes Alexandra CAGNA, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, Fanny GAGNEUR, Sabrina MENDOWSKI, M. Pierre-François MALDANT

Absent excusé : M. Emilien DURIGON ayant donné pouvoir à M. Vincent LUCOTTE

Secrétaire de séance : M. Philippe JACQUELIN

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) *Délégation de pouvoir du conseil municipal au maire : précisions*
- 2) *Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat*
- 3) *Déclassement et vente à un particulier d'une partie de voie communale*
Avis intégration d'un adjoint technique dans la filière ATSEM (reporté en question diverses)
- 4) *Décision modificative : admission en non-valeur*
- 5) *Carte de paiement ENERGEO pour l'achat de carburant : convention tripartite*
- 6) *Location de la carrière des Buis : modalités*
- 7) *Travaux voirie 2014 : avenue du Champ de Foire, choix des entreprises*
- 8) *Frais de scolarité à facturer à la commune de Chorey-les-Beaune année 2013-2014*
- 9) *Frais de scolarité 2013-2014*

1) Délégation de pouvoir du conseil municipal au maire : précisions

Lors de la séance du conseil municipal du 9 avril dernier, et dans le but de simplifier et d'accélérer la gestion des affaires communales, le conseil municipal avait délégué, au Maire un certain nombre d'attributions, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a fallu apporter quelques précisions sur certains points, comme :

- de fixer, dans les limites d'un montant de 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, etc...,
- de procéder dans la limite d'un montant annuel de 250 000 € à la réalisation des emprunts,
- d'appliquer sur tout le périmètre de la commune où le droit de préemption a été institué l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les matières du droit et devant toutes juridictions : administratives, pénales, judiciaires, commerciales et pour tout niveau de juridiction.

2) **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'AMF (Association des Maires de France) par le biais de son Président, Monsieur Jacques PELISSARD, a décidé d'engager une action collective de toutes les communes et intercommunalités de France pour alerter solennellement le gouvernement sur les conséquences locales de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il est donc proposé à la commune de LADOIX-SERRIGNY de s'associer à cette démarche en adoptant la motion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, soutient la démarche de l'AMF.

3) **Déclassement délaissé de voirie et vente à un particulier**

Monsieur le Maire informe les élus que Mme Berthe PATHIAUX a sollicité la commune de LADOIX-SERRIGNY afin d'acquérir une partie d'une venelle donnant sur l'Impasse Quentin au hameau de BUISSON.

Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée est considéré comme un délaissé de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à raison de 18 voix pour et une abstention (Gaston RAVAUT)** le déclassement sans enquête publique préalable de la partie du chemin communal situé entre les parcelles AL 123-128 et 127 donnant sur l'Impasse Quentin représentant une surface d'environ 35 m²;
- **APPROUVE, à raison de 12 voix pour** (A. GEROME, MC DURAND, L. MURAT, P. MINGUET, C. GARREAU, J. FOL, A. CAGNA, P. HENNINGER, S. MENDOWSKI, G. RAVAUT, J. BAZOT-BOUDOT, C. GAUTHRAY)
De 4 absents (V. LUCOTTE, E. DURIGON, A. KUTTER, PF MALDANT)
De 3 contre (F. GAGNEUR, A. MARCHETTO, P. JACQUELIN) la cession à Mme PATHIAUX moyennant le prix de 30 €/m².
- **DIT** que les frais liés aux honoraires du géomètre et du notaire seront à la charge de Mme PATHIAUX

4) **Budget principal : décision modificative**

Pour pouvoir émettre un mandat au compte 673 pour 3 201.43 € annulant le titre 279 de l'année 2009 (société en redressement judiciaire), le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité d'ouvrir les crédits correspondants.

5) **Choix des entreprises de l'Avenue du Champ de Foire**

Suite à la mission confiée au cabinet Techniques-Topo concernant le suivi des travaux d'aménagement de voirie Avenue du Champ de Foire un appel d'offres sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé. Monsieur le Maire présente aux élus le résultat de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à raison de **18 voix pour et une abstention** (C. GARREAU) :

LOT 1 : Voirie, réseau eaux pluviales :

L'entreprise EIFFAGE TP EST 3, Rue Jean Monnet 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR est retenue pour un montant HT de 190 000 €.

LOT 2 : Aménagement paysagers, mobilier urbain et maçonnerie :

L'entreprise VDS PAYSAGE 22 Rue Nationale 21110 SOIRANS est retenue pour un montant HT de 26 500.80 €.

6) Carte de paiement ENERGEO pour l'achat de carburant

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le centre commercial Leclerc à Beaune permet à la commune de fournir ses véhicules en carburant.

Pour cela il faut une adhésion à la carte ENERGEO. Cela nécessite la signature d'une convention tripartite entre ENERGEO, la trésorerie et la commune de LADOIX-SERRIGNY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à raison de 13 voix pour (A. GEROME, MC DURAND, L. MURAT, F. GAGNEUR, A. MARCHETTO, P. JACQUELIN, A. CAGNA, PF MALDANT, A. KUTTER, S. MENDOWSKI, C. GAUTHRAY, V. LUCOTTE, E. DURIGON), d'une abstention (J. BAZOT-BOUDOT) et de 5 voix contre (G. RAVAUT, P. HENNINGER, J. FOL, C. GARREAU, P. MINGUET) VALIDE l'adhésion de la commune de LADOIX-SERRIGNY à la carte ENERGEO.

7) Bail de la carrière louée par la Société Carrière des Buis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société Carrières des Buis représentée par M. Jean-Roch DESWARTES a été retenue pour l'exploitation de la carrière communale sise au lieu-dit « Les Buis ».

Le bail serait conclu pour une durée d'exploitation de 30 ans à compter de la signature du bail moyennant une redevance de 30 000 € par an pour les parcelles cadastrées section AB n° 2 en partie, n° 4 en partie, n°5, n° 37 en partie et n° 38 en partie d'une superficie totale de 14 ha 33 a 17 ca. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** de conclure ledit bail avec la Société Carrières des Buis, représentée par M. Jean-Roch DESWARTES aux conditions sus-énumérées.

8) Frais de scolarité à facturer à la commune de Chorey-les-Beaune 2013-2014

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité à 777.75 € par élève de l'école maternelle et 60.48 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer à la commune de Chorey-les-Beaune, dans le cadre du fonctionnement du RPI au titre de l'année 2013-2014

9) Frais de scolarité 2013-2014

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité à 904.58 € par élève de l'école maternelle et 218.09 € par élève de l'école primaire les frais de scolarité à facturer aux communes de résidence dans le cadre des dérogations scolaires au titre de l'année 2013-2014.

Questions diverses

M. le Maire informe le conseil municipal que Madame Annick VAUDRE, adjoint technique de 1^{ère} classe titulaire peut prétendre à changer de filière pour intégrer la filière des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Pour cela, il faut recueillir l'avis de l'organe délibérant et du Maire. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'intégration de Mme VAUDRE dans la filière ATSEM.

Monsieur le Maire présentera donc un dossier à la commission administrative paritaire auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale qui vérifiera si les conditions de changement de filière sont remplies.

M. le Maire informe les élus que l'inauguration du terrain multisports et de la maison des associations aura lieu le vendredi 12 septembre prochain. Il leur demande de confirmer leur présence auprès du secrétariat.

Une réflexion s'engage sur les incivilités connues ces derniers jours sur la commune : pétards dans la boîte aux lettres de la mairie, coffret électrique près de la salle des fêtes vandalisé, porte du lavoir sur la RD 974 fracturée, rodéo hameau de Corcelles, vitesses excessives sur les routes, chiens qui entretiennent leurs cordes vocales en aboyant toute la journée, dépôt sacs poubelles dans la forêt, massifs abîmés,..... autant de faits qui ne sont pas de nature à faciliter le comportement et donc la vie de chacun.

M. Gaston RAVAUT, conseiller municipal demande s'il est possible de faire effectuer une inspection vidéo du raccord pluvial Place de la Fontaine au hameau de Buisson. En effet, afin de remettre en eau la fontaine du hameau de Buisson, il semblerait qu'il y ait une fuite. Une fois cette fuite réparée, et la mise en eau de la fontaine, une visite du site sera programmée.

Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, conseillère municipale, fait part d'une demande d'un locataire avenue de Corton qui rencontre des fuites d'eau dans sa chambre. L'information sera donnée à M. DURIGON, adjoint en charge du patrimoine.

Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT, conseillère municipale, demande la possibilité d'une étude pour la création de trottoirs le long de la rue de Serrigny.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 24 septembre prochain.

M. GEROME, 2^{ème} adjoint informe le conseil qu'une commission voirie est programmée pour le 18 septembre 2014 à 18 h 30.

Mme GAUTHRAY, 1^{ère} adjointe, met en place l'organisation de l'inauguration de la maison des associations et du terrain multisports du 12 septembre 2014.

M. Jérôme FOL, conseiller municipal a été interpellé par des habitants du hameau de Corcelles concernant des « tests à la fumée » réalisés actuellement sur le hameau. Cela consiste à injecter de la fumée dans les réseaux unitaires d'assainissement ayant pour but d'identifier les inversions de branchement entre les eaux usées et les eaux pluviales. Il lui est répondu que ces tests ont certainement été commandés par la communauté d'agglomération en charge de cette compétence.

Remerciements divers.

La séance est levée à 22 h 45.